



3 novembre 2020

## CONCASSAGE DES BÉTONS ISSUS DES DÉMOLITIONS DE L'ANCIENNE A186

Avec le réaménagement de six stations existantes, la création de 15 nouvelles et de 7,7 kilomètres de tracé, le prolongement du T1 promet à terme de nombreuses améliorations pour le quotidien des habitants de Bobigny, Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois.

### La transformation de l'A186

Les travaux de terrassement et de démolition des ouvrages de l'Ex-A186 à Romainville et à Montreuil vont s'achever en mars 2021.

### → un chantier engagé pour le développement durable

Une dernière étape consiste à concasser les bétons issus des ouvrages pour une réutilisation sur place en support de la nouvelle voirie.

Pour ce faire, l'entreprise va installer une plateforme de concassage ayant fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 14 septembre 2020.

### Qu'est-ce qu'une plateforme de concassage ?

Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à arrêté préfectoral, la plateforme de concassage permet de **broyer les matériaux issus des démolitions en grains plus fins pouvant être utilisés en sous-couche de voirie.**

Cette installation provisoire sera mise en place à partir de novembre 2020 et en fonctionnement pour période estimée de 4 mois.

Pour permettre de réduire la taille des gravats, plusieurs engins vont être utilisés :

- ✓ Une pelle à chenilles pour charger le premier concasseur,
- ✓ Deux concasseurs mobiles et un crible pour réduire la taille des gravats,
- ✓ Un chargeur à pneus pour stocker les graviers produits.



atelier de concassage mobile 1

### Quels avantages ?

L'intérêt pour le projet est double :

- ✓ réduire la mise en décharge de matériaux de démolition,
- ✓ limiter l'apport de matériaux pour les futures structures de voies.

Pour les riverains, cette solution **permet d'éviter la rotation de poids lourds dans les rues avoisinantes** tant pour évacuer les matériaux de démolition que pour en amener de nouveaux sur le site lors de la réalisation de la voirie. L'ensemble des rotations se faisant à l'intérieur du chantier.

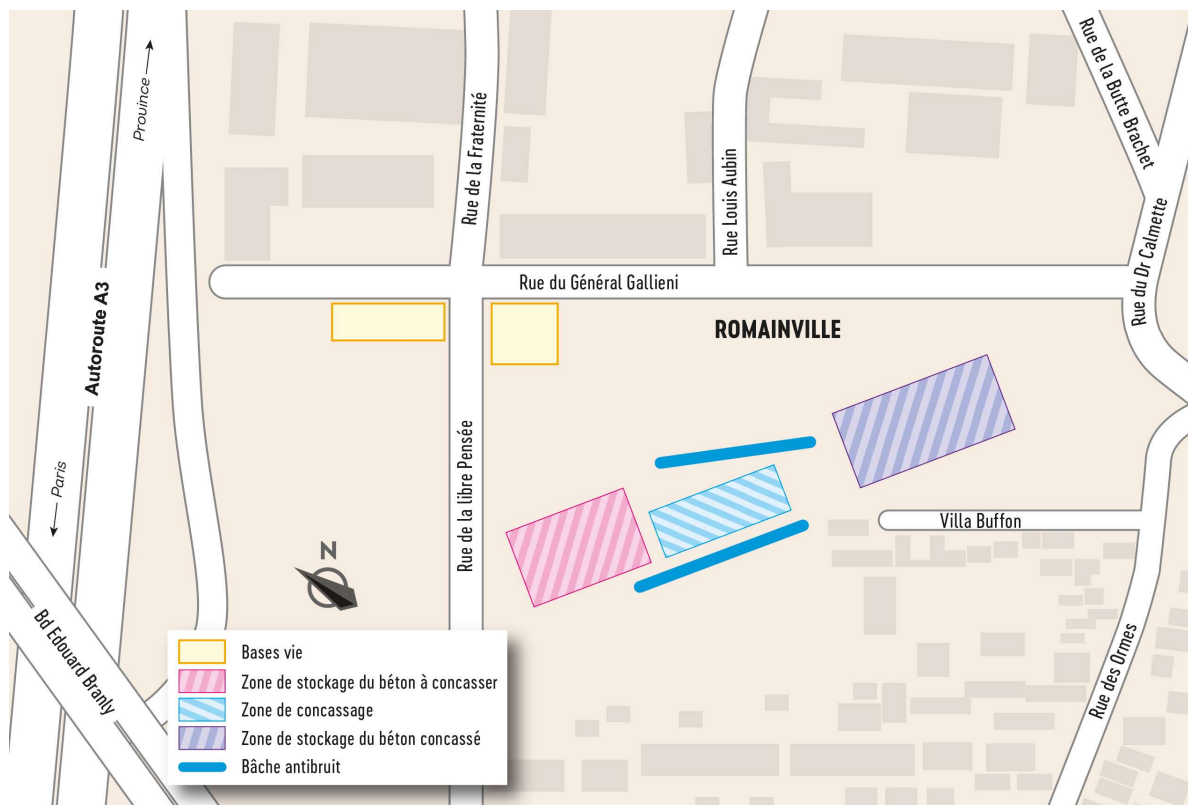
Cette organisation nous permet de **limiter l'émission de CO2** et l'impact environnemental de l'ensemble du chantier.

### Les mesures prises pour limiter les nuisances

- ✓ Limitation des horaires de travaux : 7h30-16h du lundi au vendredi (pas de travaux le soir ni le week-end),
- ✓ Brumisation d'eau en plusieurs points de la plateforme pour limiter les émissions de poussières (canon, rampes...),
- ✓ Mise en place de bâches anti-bruit sur les clôtures de la plate-forme afin d'atténuer les nuisances sonores.



canons de brumisation sur le chantier



plan d'implantation de la plateforme de concassage

Nous vous remercions de votre compréhension.

L'équipe projet T1

Pour tout savoir sur le projet et nous contacter

[t1bobigny-valdefontenay.fr](http://t1bobigny-valdefontenay.fr)

[t1vdf@seinesaintdenis.fr](mailto:t1vdf@seinesaintdenis.fr)



Votre agent de proximité

Saïd

07 79 82 05 93

[said@t1bobigny-valdefontenay.fr](mailto:said@t1bobigny-valdefontenay.fr)